



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 février 2022

Anglais et français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-neuvième session

28 février–1<sup>er</sup> avril 2022

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent  
l'attention du Conseil

**Exposé écrit\* présenté conjointement par Women's Human Rights International Association, Edmund Rice International Limited, France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial, Association of World Citizens, International Society for Human Rights, organisations non gouvernementales inscrites sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 février 2022]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement. Les vues qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses représentants.



## **La société civile demande à l'Organisations des Nations Unies d'enquêter sur le massacre de 1988**

En janvier 2022, quelque 467 experts, institutions académiques et organisations de la société civile, dont beaucoup jouissent d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), ont signé une lettre ouverte adressée au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, saluant les récents appels du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en la République islamique d'Iran et du groupe de travail l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) en faveur d'une enquête internationale sur les exécutions extrajudiciaires massives et les disparitions forcées de prisonniers politiques en la République islamique d'Iran en 1988.

La lettre ouverte, dont une copie a été adressée à Michelle Bachelet, Haute-Commissaire de L'ONU aux droits de l'homme, est une tentative de la communauté mondiale des droits humains d'exprimer son inquiétude face à l'incapacité de l'ONU, depuis plus de trois décennies, à lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs du massacre de 1988.

La liste complète des signataires est disponible sur le site de l'ONG basée à Londres ayant mené l'initiative "Justice pour les victimes du massacre de 1988 en Iran" (JVMI).

### **Le massacre de 1988**

Le massacre de 1988 a eu lieu à la suite d'une fatwa du guide suprême, l'ayatollah Rouhollah Khomeiny, qui déclarait : "Comme les [Moudjahidine du peuple (OMPI ou MEK)] ne croient pas en l'islam... et comme ils font la guerre à Dieu... Il est décrété que ceux qui sont en prison dans tout le pays et qui restent fermes dans leur soutien à l'[OMPI] font la guerre à Dieu et sont condamnés à être exécutés."

Des "commissions de la mort" ont rapidement été créées dans tout la République islamique d'Iran à cette fin et des milliers de prisonniers politiques qui refusaient d'abandonner leurs convictions ont été exécutés. Pas moins de 30.000 prisonniers auraient été exécutés de manière extrajudiciaire ou auraient disparu de force. Les victimes ont été enterrées dans des fosses communes disséminées à travers le pays.

Les auteurs de ces actes continuent de jouir de l'impunité. Parmi eux figurent l'actuel président iranien Ebrahim Raïssi et le chef du pouvoir judiciaire Gholam-Hossein Mohseni Ejei, ainsi que les anciens ministres de la Justice Mostafa Pour-Mohammadi (2013-2017) et Alireza Avaei (2017-2021).

Les autorités iraniennes continuent de commettre des violations flagrantes des droits humains en relation avec les disparitions forcées de 1988, notamment en refusant aux proches des victimes le droit de connaître la vérité sur ce qui est arrivé à leurs proches et où ils ont été enterrés, en arrêtant et en torturant les proches des victimes et les militants cherchant à faire rendre des comptes et à obtenir justice 1, et en profanant et détruisant 2 des fosses communes connues pour empêcher la vérité d'éclater.

Nous craignons que l'absence de responsabilisation des auteurs par la communauté internationale n'encourage les autorités iraniennes à commettre de nouvelles atrocités contre les dissidents et les prisonniers politiques, comme on l'a vu lors de la répression meurtrière des manifestations nationales de 2019.

### **Il est temps pour l'ONU de montrer qu'elle est sincère en ouvrant une enquête internationale**

Sept rapporteurs spéciaux de l'ONU ont écrit aux autorités iraniennes le 3 septembre 2020, 3 déclarant que les exécutions extrajudiciaires de 1988 peuvent s'apparenter à des "crimes contre l'humanité".

Leur lettre indique que l'inaction des organes de l'ONU concernant le massacre de 1988 a "eu un effet dévastateur sur les survivants et les familles" et "enhardi" les autorités iraniennes à "dissimuler le sort des victimes et à maintenir une stratégie de déviation et de déni".

Les experts de l'ONU ont suggéré que la communauté internationale se devait "d'enquêter sur ces affaires, notamment en mettant en place une enquête internationale".

Le 3 mai 2021, quelque 152 anciens responsables de l'ONU et experts internationaux renommés en matière de droits humains et de droit ont écrit <sup>4</sup> à la Haute-Commissaire de l'ONU, Mme Bachelet, demandant une commission d'enquête sur le massacre de 1988.

Amnesty International dans un communiqué <sup>5</sup> le 19 juin 2021, a réaffirmé qu'Ebrahim Raïssi avait joué un rôle clé dans le massacre de 1988 et qu'il devait faire l'objet "d'une enquête pour son implication dans des crimes passés et actuels relevant du droit international, y compris par les États qui exercent une compétence universelle".

Comme l'ont souligné les groupes de défense des droits humains <sup>6</sup>, en plus d'avoir commis un crime contre l'humanité de meurtre en 1988, en exécutant extrajudiciairement des milliers de dissidents politiques en secret, les autorités iraniennes continuent de commettre des crimes contre l'humanité de disparition forcée, de persécution, de torture et d'autres actes inhumains, notamment en dissimulant systématiquement le sort des victimes et le lieu où se trouvent leurs dépouilles.

Le 29 juin 2021, le rapporteur spécial de l'ONU sur la République islamique d'Iran, Javād Rehman, a appelé <sup>7</sup> à une enquête indépendante sur les exécutions ordonnées par l'État en 1988 et le rôle joué par Ebrahim Raïssi en tant que procureur adjoint de Téhéran. Le professeur Rehman a déclaré que son bureau était prêt à partager les témoignages et les preuves recueillis si le Conseil des droits de l'homme ou un autre organe mettait en place une enquête impartiale. Il a ajouté être préoccupé par les informations selon lesquelles certaines "fosses communes" étaient détruites dans le cadre d'une dissimulation continue.

Le 4 août 2021, le Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées, dans un rapport <sup>8</sup> au Conseil des droits de l'homme, a demandé une "enquête internationale" sur le massacre de 1988. Le rapport indiquait:

La République islamique d'Iran

84 Le Groupe de travail réitère les préoccupations exprimées au sujet de la dissimulation persistante, dans tout le pays, des lieux de sépulture des personnes qui ont disparu de force et qui auraient été exécutées entre juillet et septembre 1988. Le Groupe de travail rappelle qu'une disparition forcée se poursuit jusqu'à ce que le sort des personnes concernées et le lieu où elles se trouvent soient établis et se joint à l'appel en faveur d'une enquête internationale sur cette question.

Les experts en droits humains estiment que les exécutions extrajudiciaires perpétrées en 1988 en la République islamique d'Iran constituent des crimes contre l'humanité et un génocide. L'ancien juge de l'ONU Geoffrey Robertson a qualifié ces exécutions de génocide, arguant que, selon le décret de Khomeiny, la principale raison de l'appel à l'anéantissement des partisans de l'OMPI était qu'ils "faisaient la guerre à Dieu". Selon le Pr. Eric David, expert renommé en droit humanitaire international, ce qui s'est passé en 1988 "équivalait à un génocide".

Nous enjoignons le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à remettre en cause de toute urgence l'impunité dont jouissent les responsables iraniens en demandant une enquête internationale sur les exécutions massives et les disparitions forcées de milliers de prisonniers politiques en 1988, qui constituent des crimes continus contre l'humanité.

Nous croyons qu'il est plus que temps pour le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme de Michelle Bachelet d'enquêter sur le massacre de 1988. Nous demandons instamment au HCDH de combler ses lacunes par une enquête publique sur ces atrocités en cours, en vue de demander des comptes aux auteurs de ces actes.

---

HANDS OFF CAIN Nouveaux Droits de l'Homme (France) Pax Christi Australia Justice for Victims of 1988 Massacre in Iran (JVMI) Association des femmes Iraniennes en France (AFIF) Comité de Soutien aux Droits de l'Homme en Iran (CSDHI), Association delle Donne Democratiche Iraniane in

Italia, Association of Anglo-Iranian Women in the UK, Iran Libero e Democratico (Italia) Iranian youth association in Switzerland Association de Réfugiés politiques pour les droits de l'homme – France Associazione Medici e Farmacisti Democratici Iraniani in Italia Association des jeunes Iraniens pour la démocratie et la liberté-Luxembourg Association IranRef (Belgique) Iranska Kvinnosamfundet i Sverige (Sweden) Anglo-Iranian Professionals Association of Iranian Political Prisoners-UK Associazione Italiana per i Diritti Umani in Iran, une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.

- 1) <https://www.amnesty.org/en/documents/MDE13/4657/2021/en/>
- 2) <https://iran1988.org/jvmi-urges-un-intervention-to-preserve-evidence-of-1988-massacre-at-khavar-mass-grave-in-iran/>
- 3) <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=25503>
- 4) <https://iran1988.org/open-letter-to-un-seeking-commission-of-inquiry-into-irans-1988-massacre/>
- 5) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/06/iran-ebrahim-raisi-must-be-investigated-for-crimes-against-humanity/>
- 6) <https://www.amnesty.org/en/documents/mde13/9421/2018/en/>
- 7) <https://www.reuters.com/world/middle-east/exclusive-un-expert-backs-probe-into-irans-1988-killings-raisis-role-2021-06-29/>
- 8) <https://undocs.org/A/HRC/48/57>